

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: 251-11-5517700 Fax: 251-11-5517844 /
5525830

website: www.au.int

**Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC)
Déclaration sur la pandémie COVID-19**

1. Pendant que notre continent et une grande partie du monde continue de faire face à l'énorme menace que constitue la pandémie mondiale sans précédent du coronavirus (COVID-19), l'ECOSOCC s'associe solidairement avec les Africains à travers le continent dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Nous estimons que la pandémie actuelle représente plus qu'une simple crise sanitaire passagère. Il nous incombe de puiser dans notre solidarité africaine, pour travailler ensemble en tant qu'humanité.
2. L'ECOSOCC reconnaît aujourd'hui que la crise actuelle impose un besoin urgent à notre continent de reconnaître et de traiter les vulnérabilités de nos systèmes de santé publique et de mettre en place des systèmes résilients capables de positionner notre continent pour combattre plus efficacement les épidémies ou pandémies à venir.
3. Les insuffisances relatives des systèmes nationaux de santé et les conditions économiques défavorables dans le continent constituent des facteurs de vulnérabilité majeure dans la gestion de la pandémie de COVID-19. Alors que différents cadres de réponse sont déployés à travers le continent, nous exhortons les décideurs politiques à tous les niveaux à veiller à ce que les pauvres et les vulnérables ne soient pas laissés en proie à cette maladie.
4. Nous saluons le travail du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CACM), de l'Organisation mondiale de la santé et des ministères de la santé de l'ensemble des pays d'Afrique qui ont activé les centres d'opérations d'urgence et les systèmes de gestion des incidents face à l'épidémie de COVID-19.
5. Nous nous engageons à soutenir les efforts de communication avec le public pendant cette pandémie et exhortons tous les Africains à adhérer à tous les protocoles de santé publique mis en place pour assurer la santé et la sécurité des citoyens africains.
6. L'ECOSOCC demande urgemment à la Commission de l'Union africaine, aux États membres et au CACM de renforcer leurs efforts conjoints pour garantir un arrêt efficace de la propagation du COVID-19. Par ailleurs :
 - a) Nous appelons tous les Africains à suivre rigoureusement les conseils et les directives du CACM, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de leurs

ministères nationaux de la santé de s'entraider pour rester en bonne santé et à l'abri des infections, notamment en pratiquant le bon lavage des mains et en respectant des règles de distanciation sociale.

- b) Nous encourageons les Africains à s'informer eux-mêmes et informer leurs proches sur cette pandémie. L'action commence par l'apprentissage des faits sur le virus COVID-19 et les mesures de santé personnelle et publique que nous pouvons tous adopter pour assurer notre sécurité et protéger ceux qui nous entourent.
 - c) Nous appelons les États membres de l'UA et les acteurs du développement à renforcer d'urgence leurs capacités pour effectuer des tests et des traitements de masse et les mettre à la disposition de tous les citoyens.
 - d) Les États membres sont en outre priés de faciliter l'accès subventionné à des fournitures essentielles, notamment des masques, des désinfectants et une aide alimentaire pour les groupes vulnérables, les personnes déplacées et les populations en conflit.
 - e) Les gouvernements du continent sont invités à allouer des ressources d'urgence pour financer les coûts de quarantaine afin d'atténuer le risque que les citoyens ne signalent pas de symptômes aux autorités de santé publique par crainte de ces coûts.
 - f) Nous exhortons l'Union africaine à travers le CACM à travailler avec les partenaires au développement pour envisager la mise en place d'un fonds de réserve pour offrir un soutien concret aux agents de santé de première ligne sur tout le continent. L'accès à l'équipement de protection individuelle (EPI) pour les agents de santé est une première étape concrète. D'autres mesures pratiques devraient être envisagées, notamment : la fourniture de nourriture, de repos, de soutien familial et psychologique aux agents de santé. A présent, les agents de santé sont la ressource la plus précieuse de chaque pays.
 - g) Nous appelons la Commission de l'Union africaine et les États membres à travailler avec les employeurs, en particulier dans le secteur privé, pour instituer des mesures d'urgence qui protègent les citoyens contre les effets du chômage temporaire causé par des arrêts forcés de travail et garantissent un revenu de base à tous les citoyens concernés.
7. Nous demandons urgemment à tous les chapitres nationaux de l'ECOSOCC de se joindre à la lutte contre les coronavirus en sensibilisant les citoyens africains au COVID-19 et aux moyens de se protéger des infections; mobiliser les élus aux niveaux communautaire, national et continental pour soutenir le déploiement d'interventions efficaces en santé publique; et partager les mises à jour du CACM et de l'Organisation mondiale de la santé à travers leurs réseaux nationaux.

8. L'ECOSOCC s'engage à étendre sa campagne d'information publique sur le COVID-19 pour faire en sorte que le plus grand nombre possible de citoyens africains soient correctement informés sur cette pandémie ; aient accès aux informations et aux orientations nécessaires pour prévenir la propagation de l'infection sur le continent africain.

Pour plus d'informations, contacter :

*Secrétariat de l'ECOSOCC
Nouveau complexe gouvernemental
Lusaka, Zambie
<https://au.int/fr/ecosocc>
ecosocc@africa-union.org*